

Avez-vous été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario entre le 20 avril 2015 et le 18 août 2021?

Vous pourriez peut-être réclamer de l'argent dans le cadre d'une action collective. Veuillez lire attentivement cet avis.

La Cour a approuvé une entente de règlement et un protocole pour la distribution de dommages-intérêts aux membres du groupe dans des poursuites concernant l'isolement préventif dans les établissements correctionnels de l'Ontario. La Cour a déterminé que les membres du groupe admissibles pourront se partager environ 32,7 millions de dollars. Certains membres du groupe pourraient soumettre des réclamations pour obtenir une somme supplémentaire.

IMPORTANT : Si vous ne soumettez pas de formulaire de réclamation avant le 1 juin 2025, vous ne pourrez pas recevoir d'argent de ces poursuites

QUI EST ADMISSIBLE POUR SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION?

Vous pouvez réclamer de l'argent si vous n'avez pas choisi de vous retirer de ces actions et si l'une des situations suivantes s'applique à vous :

1) Vous avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pendant **15 jours consécutifs ou plus** entre le 20 avril 2015 et le 18 août 2021.

OU

2) Vous avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pour n'importe quelle durée entre le 20 avril 2015 et le 18 août 2021; **ET** un médecin vous a diagnostiqué une maladie mentale grave; **ET** vous avez signalé ce diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant votre placement en isolement.

Remarque : Les troubles admissibles peuvent inclure la schizophrénie, le trouble de stress post-traumatique, le trouble obsessionnel compulsif, les troubles dépressifs caractérisés, le trouble bipolaire et d'autres. Toutefois, les troubles liés à la consommation de substances et les troubles de la personnalité (sauf les troubles de la personnalité limite) ne sont pas admissibles. D'autres conditions préalables s'appliquent également.

Si vous avez été placé en isolement préventif pendant 15 jours ou plus entre le 1^{er} janvier 2009 et le 19 avril 2015, ou si vous étiez atteint d'une maladie mentale grave et vous avez passé un certain temps en isolement préventif entre le 1^{er} janvier 2009 et le 19 avril 2015, communiquez avec l'administrateur des réclamations pour fournir les détails de votre ou de vos placements, car vous pourriez avoir droit à de l'argent si vous pouvez prouver que vous n'avez pas pu engager une poursuite avant le 20 avril 2015.

COMMENT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION?

Vous devez soumettre un formulaire de réclamation dûment rempli et approuvé par la Cour à l'administrateur de l'action collective sur l'isolement en Ontario au plus tard le 1 juin 2025, sinon vous ne serez pas admissible à recevoir de l'argent.

Pour obtenir un formulaire de réclamation, vous avez les options suivantes :

Si vous êtes actuellement incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario, vous pouvez obtenir un formulaire de réclamation et une enveloppe de retour préaffranchie à l'une des aires communes de l'établissement.	RÉCLAMEZ EN LIGNE ou obtenez et envoyez par la poste ou par courriel le formulaire de réclamation : Site Web : https://www.OntarioAdministrativeSegregation.ca/ Courriel : info@OntarioAdministrativeSegregation.ca	Écrivez ou appelez pour demander un formulaire de réclamation. Administrateur de l'action collective concernant l'isolement préventif en Ontario a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada C.P. 507, succursale B Ottawa (Ontario) K1P 5P6	Vous pouvez demander une copie du formulaire de réclamation et une enveloppe de retour préaffranchie auprès de votre bureau de probation et de libération conditionnelle en Ontario.
--	--	--	--

OÙ PUIS-JE OBTENIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS?

Koskie Minsky LLP Téléphone : 1-844-819-8527 Courriel : OntarioAdminSegClassAction@kmlaw.ca	Administrateur de l'Action collective concernant l'isolement en Ontario a/s Les services d'actions collectives Epiq Canada Téléphone : 1-833-290-4730 Courriel : info@OntarioAdministrativeSegregation.ca
---	--

¹ Dans le cadre de ces poursuites, un « établissement correctionnel de l'Ontario » est un établissement correctionnel administré par le gouvernement de l'Ontario et ne comprend pas l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent.

Le présent avis juridique d'action collective a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario.

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier, 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

INSTRUCTIONS:

Vous devez remplir ce formulaire de réclamation afin de soumettre une réclamation pour obtenir une indemnisation en argent pour le temps que vous avez passé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pendant des périodes précisées.

Remplir ce formulaire de réclamation n'est que la première étape du processus de réclamation. Tous les formulaires de réclamation seront examinés par un administrateur nommé par la Cour. Selon les renseignements contenus dans votre formulaire de réclamation et dans vos dossiers datant du moment où vous étiez incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario, vous pourriez avoir droit à une part de l'argent (ce que l'on appelle les dommages-intérêts globaux). Vous pourriez également être admissible à soumettre une réclamation pour obtenir une somme supplémentaire plus tard dans le processus de réclamation.

Une fois que vous avez rempli ce formulaire de réclamation, vous devez l'envoyer (ainsi que toutes les pages supplémentaires, si nécessaires et tel qu'indiqué dans la Section H) à l'administrateur au plus tard le 1 juin 2025. Après cette date, il sera trop tard pour que votre formulaire de réclamation soit examiné.

IMPORTANT! Assurez-vous de vous donner suffisamment de temps avant la date limite pour rassembler vos souvenirs et écrire ce qui s'est passé, et pour recueillir toute autre information dont vous pourriez avoir besoin pour répondre aux questions dans ce formulaire.

Conservez une copie de votre formulaire de réclamation rempli pour vos dossiers. Veillez lire attentivement le présent formulaire de réclamation et le remplir au complet. Les sections que vous devez remplir ont été marquées d'un astérisque (*). Si vous ne remplissez pas au complet le présent formulaire de réclamation et/ou si vous ne le signez pas, votre réclamation pourrait être rejetée.

IMPORTANT Vous pouvez demander de l'aide si vous ne comprenez pas ce formulaire.

Vous n'avez pas besoin d'un avocat pour remplir ce formulaire de réclamation. Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire de réclamation ou que vous avez d'autres questions auxquelles l'administrateur ne peut répondre, le cabinet Koskie Minsky LLP peut vous aider (gratuitement).

Vous pouvez communiquer avec Koskie Minsky LLP à ontarioadminsegclassaction@kmlaw.ca ou par téléphone au 1-844-819-8527 (sans frais).

Vous pouvez également appeler l'Administrateur des réclamations ou lui envoyer un courriel pour lui demander de l'aide relativement au présent formulaire de réclamation aux coordonnées suivantes :

Les services d'actions collectives Epiq Canada
C.P. 507, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5P6
Numéro de téléphone sans frais : 1-888-290-4730
Courriel : info@ontarioadministrativesegregation.ca
www.ontarioadministrativesegregation.ca

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Lisez le formulaire de réclamation au complet avant de le remplir pour déterminer les sections qui s'appliquent à vous, le cas échéant.

QUI PEUT SOUMETTRE UN FORMULAIRE DE RÉCLAMATION?

Vous pouvez soumettre une réclamation si l'une des situations suivantes s'applique à vous :

1) Vous avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario ¹ pendant 15 jours consécutifs ou plus ENTRE le 20 avril 2015 et le 18 août 2021
OU
2) Vous avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pendant une période quelconque ENTRE le 20 avril 2015 et le 18 août 2021; et
3) Un médecin vous a diagnostiqué une maladie mentale grave et vous avez signalé ce diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant votre placement en isolement. Vous trouverez une liste complète des troubles admissibles à l'adresse www.ontarioadministrativesegregation.ca Remarque : les troubles liés à la consommation d'une substance et les troubles de la personnalité (à l'exception du trouble de la personnalité limite) ne sont <i>pas</i> admissibles.

La Cour a décidé que toute personne qui a été placé en isolement préventif entre le 1^{er} janvier 2009 et le 19 avril 2015 est barrée de poursuivre une réclamation pour cette période de temps, à moins que vous pouvez prouver que vous n'avez pas pu tenter une poursuite avant le 20 avril 2015.

REMP LISSEZ CE FORMULAIRE DE RÉCLAMATION AU PLUS TARD

LE 1 JUIN 2025 POUR RÉCLAMER DE L'ARGENT

COMMENT SOUMETTRE MON FORMULAIRE DE RÉCLAMATION?

RÉCLAMEZ EN LIGNE Remplissez le formulaire de réclamation en ligne: <u>Formulaire de réclamation en ligne :</u> https://www.ontarioadministrativesegregation.ca	RÉCLAMEZ PAR COURRIEL Envoyez le formulaire de réclamation par courriel à l'administrateur: <u>Courriel :</u> info@ontarioadministrativesegregation.ca	OU PAR COURRIER Vous pouvez envoyer le formulaire de réclamation par courrier à l'administrateur: Administrateur de l'action collective concernant l'isolement préventif en Ontario C.P. 507, Succursale B
---	--	--

¹ Dans le cadre de ces poursuites, un « établissement correctionnel de l'Ontario » est un établissement correctionnel administré par le gouvernement de l'Ontario et ne comprend pas l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent.

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

	<p>Vous pouvez télécharger une autre copie du formulaire de réclamation sur le site web:</p> <p>Site Web: https://www.ontarioadministrativesegregation.ca</p>	<p>Ottawa (Ontario) K1P 5P6 Télécopieur : 1-866-262-0816</p> <p>Numéro sans frais : 1-833-290-4730</p> <p>Vous pouvez télécharger une autre copie du formulaire de réclamation sur le site web:</p> <p>Site Web: https://www.ontarioadministrativesegregation.ca</p>
--	---	---

(*Indique les champs obligatoires)

SECTION A : INFORMATION SUR LE RÉCLAMANT*

Prénom*	Deuxième prénom	Nom de famille *
Pseudonymes ou noms précédemment utilisés		
Nom lors de l'incarcération dans l'établissement correctionnel de l'Ontario (si différent) :		
Date de naissance (AAAA-MM-JJ) * :	Numéro du Système d'information sur le suivi des délinquants (OTIS) [si vous le connaissez] :	

SECTION B : COORDONNÉES DU RÉCLAMANT*

Adresse postale (rue, boîte postale le cas échéant)	
Ville/village	Province
Pays	Code postal
Numéro de téléphone en journée	Numéro de téléphone en soirée
Adresse courriel (le cas échéant) :	

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Êtes-vous actuellement incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario?

NON

OUI Veuillez indiquer ci-dessous le nom de votre établissement actuel

Nom de l'établissement

Veuillez aviser l'administrateur **IMMEDIATEMENT** si vous avez des changements à vos coordonnées, ce qui inclus tout changement à votre numéro de téléphone, votre adresse courriel, et votre adresse postale.

SECTION C : DESCRIPTION DU OU DES PLACEMENTS EN ISOLEMENT DU RÉCLAMANT*

Dossier médical et soins de santé

<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si vous (ou la personne pour qui vous soumettez la réclamation) souhaitez demander une copie de votre ou vos dossiers médicaux et soins de santé aux établissement(s) correctionnel(s) où vous avez été incarcéré pendant la ou les périodes pertinentes.
--------------------------	---

Veuillez fournir des renseignements sur vos diagnostics de santé mentale, le cas échéant :

<input type="checkbox"/>	Un médecin m'a diagnostiqué une maladie mentale grave admissible et a signalé ce diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant mon placement en isolement. Diagnostics : _____ Dates du diagnostic : _____ Nom du ou des médecins qui ont fait le(s) diagnostic(s) : _____ _____
<input type="checkbox"/>	Un médecin ne m'a PAS diagnostiqué une maladie mentale admissible ou n'a pas signalé un diagnostic aux agents de l'Ontario avant ou pendant mon placement en isolement.

² Vous devrez satisfaire aux définitions de groupe officielles décrites dans l'avis détaillé. D'autres conditions préalables s'appliquent également. Les troubles admissibles peuvent inclure la schizophrénie, le trouble de stress post-traumatique, le trouble obsessionnel compulsif, les troubles dépressifs caractérisés, le trouble bipolaire et d'autres. Cependant, les troubles liés à la consommation d'une substance et les troubles de la personnalité (à l'exception du trouble de la personnalité limite) ne sont pas admissibles.

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Vous n'avez pas besoin de répondre à cette question immédiatement. Toutefois, la réponse peut avoir une incidence sur votre admissibilité à recevoir une indemnisation. Pour en savoir plus, consultez l'avis détaillé. Vous trouverez une copie de l'avis détaillé à l'adresse suivante :

<https://www.ontarioadministrativesegregation.ca>.

Date ou dates du diagnostic :

<input type="checkbox"/>	Un professionnel de la santé (un médecin) m'a diagnostiqué un trouble de stress post-traumatique : Date ou dates du diagnostic : _____
Cochez les cases ci-dessous et indiquez les dates si vous avez connu l'un des problèmes de santé suivants un an avant, pendant ou après votre ou vos placements en isolement :	
<input type="checkbox"/>	Dépression clinique sévère Date ou dates des symptômes : _____
<input type="checkbox"/>	Comportement d'automutilation : Date ou dates des symptômes : _____
<input type="checkbox"/>	Aggravation importante de troubles de l'axe I (à l'exclusion des troubles liés à la consommation d'une substance) Date ou dates des symptômes : _____
<input type="checkbox"/>	Aggravation importante du trouble de la personnalité limite (TPL) Date ou dates des symptômes : _____

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

Veillez répondre aux questions suivantes à propos de votre ou vos placement(s) en isolement préventif.

Dates de placement en isolement préventif (sélectionner tous les options applicables)

<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si vous (ou la personne pour qui vous soumettez la réclamation) avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario ENTRE le 1 janvier 2009 et le 19 April 2015. Si vous voulez soumettre une réclamation pour un placement pendant cette période, veuillez contacter l'administrateur. Vous ne devriez pas inclure quelconque information à propos de vos placements durant cette période dans ce formulaire de réclamation.
<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si vous (ou la personne pour qui vous soumettez la réclamation) avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pour une durée de moins de 15 jours ENTRE le 20 avril 2015 et le 18 aout 2021.
<input type="checkbox"/>	Cochez cette case si vous (ou la personne pour qui vous soumettez la réclamation) avez été placé en isolement préventif dans un établissement correctionnel de l'Ontario pendant 15 jours consécutifs ou plus (15 jours ou plus d'affilée) ENTRE le 20 avril 2015 et le 18 août 2021.

Sur les pages suivantes, veuillez fournir des renseignements concernant votre ou vos placements en isolement préventif entre le 20 avril 2015 et le 18 août 2021.

Il est important que vous expliquiez chaque placement dont vous vous souvenez le plus précisément possible dans les paragraphes qui suivent. Vous devez décrire chaque placement en isolement préventif, la ou les dates et le ou les lieux de vos placements au mieux de vos capacités, car vous ne pourrez pas ajouter d'autres descriptions des dates et des lieux de vos placements s'il est nécessaire pour un arbitre de déterminer si vous êtes admissible à recevoir une part des dommages-intérêts globaux. Vous pouvez joindre plus de pages à ce formulaire de réclamation si nécessaire.

Toutefois, si vous laissez les pages 7 et 8 vides, l'Administrateur complètera cette section en accord avec les dossiers de l'Ontario. Pour savoir si l'Ontario a des dossiers sur vos placements en isolement préventif, vous pouvez contacter l'Administrateur

(info@ontarioadministrativesegregation.ca ou par téléphone au numéro sans frais

1-888-290-4730). Vous pouvez aussi recevoir de l'assistance avec cette partie du formulaire de réclamation en contactant les avocats du groupe Koskie Minsky LLP

(ontarioadminsegclassaction@kmlaw.ca ou par téléphone au numéro sans frais 1-844-819-852).

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

1. * J'ai été placé en isolement préventif au :

_____ le _____ environ

(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario) (date)

et j'y suis resté pendant environ _____ .

(nombre de jours)

Veillez décrire votre placement à cet endroit pendant cette période :

2. * J'ai été placé en isolement préventif au :

_____ le _____ environ

(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario) (date)

et j'y suis resté pendant environ _____ .

(nombre de jours)

Veillez décrire votre placement à cet endroit pendant cette période :

3. * J'ai été placé en isolement préventif au :

_____ le _____ environ

(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario) (date)

et j'y suis resté pendant environ _____ .

(nombre de jours)

Veillez décrire votre placement à cet endroit pendant cette période :

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

4. * J'ai été placé en isolement préventif au :

_____ le _____ environ

(Nom de l'établissement correctionnel de l'Ontario) (date)

et j'y suis resté pendant environ _____.

(nombre de jours)

Veuillez décrire votre placement à cet endroit pendant cette période :

Si vous avez plus de quatre placements ou si vous avez besoin de plus d'espace pour décrire votre placement, vous pouvez joindre plus de pages à ce formulaire de réclamation.

SECTION D : RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT*

Si votre réclamation est acceptée et vous recevez de l'argent, l'administrateur doit savoir où il doit verser cet argent. S'il vous plaît remplir cette section le mieux possible tout de suite, cependant, si nécessaire, vous pouvez réviser votre information de paiement plus tard.

S'il vous plaît garder cette information à jour jusqu'à ce que vous receviez votre paiement final.

Si vous êtes incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario au moment de remplir ce formulaire de réclamation et vous ne pouvez pas fournir cette information, OU si vous pensez que vous serez incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario quand le paiement final sera envoyé et vous voulez un autre mode de paiement, s'il vous plaît contactez l'Administrateur.

Si vous êtes incarcéré dans un établissement correctionnel de l'Ontario lorsque le paiement final sera envoyé, et vous ne pouvez pas utiliser une des méthodes ci-dessous, l'Administrateur peut établir un compte Fiduciaire pour vous et envoyer votre paiement à ce compte Fiduciaire.

S'il vous plaît choisir une des options suivantes :

Je veux que l'Administrateur m'envoie un chèque par courrier (à mon nom) envoyé à l'adresse suivante :

(mon adresse postale)

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

	<p>Il est très important que vous mettez à jour votre adresse postale, numéro de téléphone et/ou votre adresse courriel avec l'Administrateur IMMÉDIATEMENT si vous avez des changements.</p>
<i>OU</i>	
<input type="checkbox"/>	<p>Je veux que le paiement soit envoyé directement à mon compte de banque, et je veux que l'Administrateur m'envoie un formulaire de dépôt direct à compléter.</p> <p>Après avoir soumis votre formulaire de dépôt direct à l'Administrateur, il est important que vous mettez à jour l'information de dépôt direct avec l'Administrateur IMMÉDIATEMENT si vous avez des changements.</p>
<i>OU</i>	
<input type="checkbox"/>	<p>Je suis l'exécuteur testamentaire de la succession du réclamant décédé et le chèque devrait être payable à la succession et envoyé à l'adresse suivante:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><i>OU</i></p> <p>Je suis le Représentant Personnel du Réclamant, qui est une personne qui a une incapacité juridique et le chèque devrait être envoyé à l'adresse suivante:</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Note: Vous devez compléter la Section F si vous choisissez cette option de paiement.</p>

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

SECTION E : REPRÉSENTATION PAR UN AVOCAT*

La Cour a nommé le cabinet d'avocats Koskie Minsky LLP pour vous représenter, ainsi que les autres membres du groupe, à titre d'« **avocats du groupe** ». Si vous souhaitez être représenté par un autre avocat, vous pouvez en engager un à vos frais.

Vous pouvez communiquer avec Koskie Minsky LLP à ontarioadminsegclassaction@kmlaw.ca ou par téléphone au 1-844-819-8527 (sans frais).

Sélectionnez une (1) des trois (3) options ci-dessous :

- Option 1 : Je veux continuer à être représenté par les avocats du groupe.**
- Option 2 :** Je ne veux **pas** être représenté par les avocats du groupe. Je veux me **représenter moi-même**. Je comprends que les avocats du groupe ne continueront pas à agir pour moi, et qu'il me reviendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire ma réclamation.
- Option 3 :** Je ne veux **pas** être représenté par les avocats du groupe. J'ai retenu les services d'un **autre avocat**. Je comprends que les avocats du groupe ne continueront **pas** à agir pour moi, que mon nouvel avocat sera chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire ma réclamation, et que je serai responsable du paiement des honoraires de mon nouvel avocat.

Si vous choisissez l'option 3, veuillez fournir les coordonnées de votre nouvel avocat ci-dessous :

Nom de votre avocat	
Adresse postale (rue, boîte postale le cas échéant)	
Ville/village	Province
Pays	Code postal
Numéro de téléphone en journée	
Adresse courriel	

3 Si vous ne cochez aucune des cases ci-dessous, il sera présumé que vous voulez continuer à être représenté par les avocats du groupe.

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

SECTION F: SI VOUS SOUMETTEZ UNE RÉCLAMATION AU NOM D'UNE PERSONNE
DÉCÉDÉE OU INCAPABLE

(si vous ne présentez pas une réclamation au nom d'une personne décédée ou inapte ou légalement incapable, vous n'avez pas besoin de remplir cette section)

A. Membres du groupe décédés

Soumettez-vous une réclamation au nom de la succession d'un membre du groupe qui est décédé?

OUI NON

Si vous avez répondu « Oui », vous devez joindre l'un des documents suivants qui vous donne le pouvoir d'agir comme représentant du membre du groupe décédé.

a) En Ontario :

i) une copie du certificat de petite succession, accompagnée d'une copie du testament (si le membre du groupe avait un testament à son décès); ou

ii) une copie du certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession, accompagnée d'une copie du testament (si le membre du groupe avait un testament à son décès).

b) Si la succession est assujettie à la *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch. I-5 :

i) toute autorisation requise ou accordée en vertu de cette loi et une copie du testament;

c) À l'extérieur de l'Ontario (sauf une succession assujettie à la *Loi sur les Indiens*, L.R.C. (1985), ch. I-5) :

i) la preuve de l'autorisation d'un tribunal de cette administration, accompagnée d'une copie du testament (si le membre du groupe avait un testament à son décès).

L'administrateur pourrait vous contacter pour obtenir plus de renseignements.

Prénom du représentant	Nom de famille du représentant
Second prénom du représentant	Base de la représentation
La personne au nom de laquelle vous présentez cette réclamation est-elle décédée? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si la personne est décédée, veuillez indiquer la date de son décès : (MM-JJ-AAAA)
La personne au nom de laquelle vous présentez cette réclamation a-t-elle un testament? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier, 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

B. Membres du groupe ayant une incapacité juridique ou autrement invalides

Soumettez-vous une réclamation pour un membre du groupe qui est inapte ou est légalement incapable?

OUI NON

Une personne inapte ou légalement incapable est une personne qui est incapable de gérer ses affaires ou de prendre des décisions ou d'avoir des jugements raisonnables sur celles-ci en raison de son incapacité mentale et pour laquelle un représentant personnel a été nommé par la loi pour prendre des décisions.

Si vous avez répondu « OUI » à cette section, vous devez joindre une copie du ou des document(s) qui vous donne(nt) l'autorité d'agir pour la personne inapte ou ayant une incapacité juridique.

J'ai joint une procuration perpétuelle relative aux biens ou un autre document me donnant l'autorisation légale d'agir au nom du réclamant :

OUI NON

Prénom du représentant	Nom de famille du représentant
Second prénom du représentant	Base de la représentation

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO
FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

SECTION G : DÉCLARATION ET CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DES DOCUMENTS
DE L'ONTARIO*

Je reconnais que l'Administrateur est autorisé à me contacter pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de ma réclamation.

En remplissant et en soumettant le présent formulaire de réclamation, je reconnais que le gouvernement de l'Ontario est autorisé à fournir à l'administrateur, aux avocats du groupe, à mon avocat, aux avocats de l'Ontario, à l'arbitre affecté à ma réclamation ou à la Cour les renseignements pertinents contenus dans les dossiers et registres du ou des établissements correctionnels de l'Ontario (renseignements sur moi ou sur le réclamant au nom duquel je suis autorisé à soumettre une réclamation).

Sous peine de parjure, je certifie que toutes les informations que j'ai fournies dans le présent formulaire sont vraies, correctes et complètes et que les documents ci-joints sont des copies conformes de ce qu'ils prétendent être.

Signature du réclamant

Nom complet du réclamant en caractères d'imprimerie

Date

Important : Si vous êtes un représentant légalement autorisé, vous DEVEZ remplir ce qui suit :

Signature du représentant légalement autorisé qui remplit le formulaire

Nom complet du représentant légalement autorisé en caractères d'imprimerie

Date

Dans le cas où un représentant personnel légalement autorisé remplit ce formulaire de réclamation :

La preuve d'autorisation de soumettre une réclamation figurant à la section F ci-dessus est-elle incluse dans votre demande?

OUI

NON

ISOLEMENT PRÉVENTIF DANS LES ÉTABLISSEMENTS CORRECTIONNELS DE L'ONTARIO FORMULAIRE DE RÉCLAMATION RÉVISÉ

Nous avons révisé le formulaire de réclamation le 31 janvier 2025 aux fins de clarification, mais vous n'avez pas besoin de soumettre une deuxième réclamation si vous avez déjà soumis la première version.

SECTION H : LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS ADDITIONNELS

Ceci est une liste de vérification des documents additionnels que vous pouvez soumettre. Par contre, seulement certains réclamants devront soumettre des documents additionnels.

Section C – Dates de placement en isolement préventif : Vous pouvez joindre des pages additionnelles à ce formulaire de réclamation pour décrire votre ou vos placement(s) en isolement préventif. (Les pages additionnelles ne sont pas obligatoires).

Section F- Réclamation au nom d'une personne décédée : si vous soumettez une réclamation au nom de la succession d'un membre du groupe qui est décédé, vous devez aussi soumettre :

- une copie du certificat de petite succession, accompagnée d'une copie du testament; ou
- une copie du certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession, accompagnée d'une copie du testament; ou
- toute autorisation requise ou accordée en vertu de la *Loi sur les Indiens* et une copie du testament; ou
- la preuve de l'autorisation d'un tribunal à l'extérieur de l'Ontario de cette administration, accompagnée d'une copie du testament.

Section F- Réclamation au nom d'un membre du groupe ayant une incapacité juridique ou autrement inapte : si vous soumettez une réclamation pour un membre du groupe qui est inapte ou qui a une incapacité juridique, vous devez aussi soumettre :

- une procuration perpétuelle relative aux biens; ou
- un autre document donnant l'autorisation légale d'agir au nom du réclamant.